

Le treize mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, Mireille TISSOT-ROSSET, Denis ZUCCONE, François THABUIS.

Absents (excusés) : Sandrine BLANCHIN a donné pouvoir à Vincent PASQUIER
Laurent GEVAUX a donné pouvoir à Monique BARDET
Denis Zuccone a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **EXERCICE 2025 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ALPAGES. DEL_2026_017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe Alpages ;

Vu la note d'information budgétaire jointe en annexe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	59 934.07 €	17 000.00 €	76 934.07 €
	Recettes réalisées (1)	B	10 706.00 €	17 020.06 €	27 726.06 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	90 023.32 €	59 861.32 €	149 884.64 €
	Dépenses réalisées (1)	E	43 590.97 €	5 009.20 €	48 600.17 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	32 884.97 €	12 010.86 €	20 874.11 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	30 089.25 €	42 861.32 €	72 950.57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 795.72 €	54 872.18 €	52 076.46 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 795.72 €	54 872.18 €	52 076.46 €

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Considérant les éléments susvisés

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Alpages ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le treize mars deux mille vingt-six.

Le Maire,
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,
Denis Zuccone



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Franck PACCARD

